



DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
CANTON DU PERCHE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
DE PEZOU-LOIR-REVEILLON

1 rue du Perche 41100 PEZOU  
☎ 02.54.23.17.47. ✉ [siaep@mairiepezou.fr](mailto:siaep@mairiepezou.fr) – site : [siaep-pezou-loir-reveillon.fr](http://siaep-pezou-loir-reveillon.fr)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix septembre, à vingt heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la mairie de LA CHAPELLE ENCHERIE, sous la présidence de Monsieur Aurélien LEMOINE, Président.

**DATE DE CONVOCATION** : 3 septembre 2024

**TITULAIRES PRESENTS** : Aurélien LEMOINE, Pascal PILLEFER, Marylène GOUET, Michel TRETON, Jérôme BRILLARD, Natacha BOURGEOIS, Paul NOURRY, Richard VACHER.

**SUPPLEANTS PRESENTS** : Serge MERAUD.

**ABSENTS** : **Titulaires** : Lucie CHESNEAU (pouvoir à Richard VACHER), Paul DEREVIER.  
**Suppléants** : Pierre SOLON, Alban CHAMPDAVOINE, Patrick LAHOREAU, Loïc DEREVIER.

**Quorum** : 6

**SECRETAIRE** : Richard VACHER est nommé secrétaire de séance

Invités : Nicolas GAUTHER (SUEZ), Valérie CHIRON (SDFA)

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 29 août 2024
2. Rapport annuel du prestataire RAD 2023
3. Rapport sur le prix et la qualité du service RPQS 2023
4. Nouveau contrat prestation de service eau – choix du mode de gestion
5. DM ouverture de crédits
6. Demandes d'écrêtements
7. Questions diverses

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Serge MERAUD, membre suppléant de La Chapelle Enchérie qui a pu venir assister à son premier conseil syndical. Il présente succinctement le syndicat et après un rapide tour de table pour permettre à chacun de se présenter, la réunion est ouverte.

**2024-28 : Approbation du procès-verbal du 29 août 2024**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2024 à Renay.

Les membres présents n'émettent aucune remarque et le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2024-29 : Rapport annuel du prestataire RAD 2023**

Entendu la présentation du rapport d'activité de l'année 2023, par Monsieur GAUTHIER, chef d'agence de SUEZ EAU France, prestataire technique,

Le Conseil Syndical à l'unanimité **PREND ACTE** du rapport annuel 2023.

### **Informations complémentaires :**

Après sa présentation, Monsieur GAUTHIER répond à la question de Monsieur BRILLARD concernant l'odeur de chlore plus forte en bout de réseau qu'à Pezou. Cela est dû à une dégradation des molécules de chlore avec création de nouvelles molécules au contact des autres éléments présents dans l'eau prélevée, pendant le parcours entre le réservoir et le bout de réseau.

Pour le compteur sectoriel installé en juin au passage à niveau, il annonce qu'il n'a les premiers retours que depuis le mois d'août, le temps de paramétrer correctement ce compteur. La comparaison des courbes entre le compteur d'entrée du centre bourg de Pezou et ce nouveau compteur sectoriel montre que la majeure partie de la perte se situerait après la voie ferrée. La consommation de nuit est en hausse.

Il annonce une prochaine campagne de recherche de fuites dans le bourg de Pezou au cours de la semaine 39. Un premier passage de jour, pour manœuvrer les vannes et voir l'impact sur les différents tronçons, préparera une campagne de nuit pour laquelle il y aura une communication aux abonnés pour éviter l'utilisation d'eau la nuit sur la période de recherche.

Une nouvelle répartition des abonnés sur le secteur 12 est à formaliser pour tenir compte de la division du secteur.

Pour le rendement, il manque encore quelques données sur des compteurs ou émetteurs défectueux à changer pour avoir la totalité des consommations 2023/2024. La baisse du volume mis en distribution correspond pour une bonne partie à la baisse de consommation notée au cours de la relève. Le bilan final et le rendement seront finalisés pour la présentation du rapport de sectorisation. Le rapport d'expertise du cabinet SDFA sera présenté en même temps.

Il est à noter qu'une partie de l'eau perdue provient de prises d'eau non autorisées sur le réseau public, poteaux incendie notamment, par des entreprises de travaux publics (réfection de la chaussée de la RN 10 au cours de l'été par exemple) ou des gens du voyage. Même si le raccordement ne fuit pas, le clapet sous le poteau peut fuir engendrant une grosse perte non visible.

Madame GOUET demande s'il n'est pas possible d'utiliser des « eaux grises » dans le cas de chantiers routiers pour éviter la prise d'eau potable. L'utilisation de REUT (réutilisation des eaux usées traitées) nécessite malgré tout un traitement car elles retournent en milieu naturel et ne doivent pas polluer.

Monsieur le Président prendra contact avec la DIRNO (travaux RN10) pour signaler le problème et demander indemnisation aux entreprises concernées.

### **2024-30 : Rapport sur le prix et la qualité du service RPQS 2023**

Monsieur le Président demande à Madame CHIRON, du Cabinet SDFA chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de présenter aux membres présents le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable composé de 5 parties :

- Caractérisation technique du service
- Tarification de l'eau et recettes du service
- Indicateurs de performance
- Financement des investissements
- Actions de solidarité

Après s'être fait présenter le RPQS de l'année 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'unanimité.

**APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année.

### **Présentation des différents modes de gestion du service eau potable**

Monsieur le Président donne la parole à Madame CHIRON pour présenter les différents modes de gestion du service EAU.

Elle présente les principales différences, avantages et inconvénients de la régie, de la régie avec prestation de service, de la gérance, de la délégation de service public et de la concession.

Les membres émettent l'avis unanime que l'organisation actuelle fonctionne bien et ne souhaitent pas la modifier. Ils choisissent de rester en régie pour l'administratif, avec prestation de service pour la partie technique.



Les documents pour la consultation des entreprises seront revus en COPIL pour validation du Conseil Syndical.

Le prochain COPIL est fixé au jeudi 3 octobre à 18h à Pezou. Monsieur le Président invite tous les membres disponibles qui le souhaitent à participer à cette réunion.

### **2024-31 : Nouveau contrat prestation de service eau-choix du mode de gestion**

Entendu la présentation des différents modes de gestion d'un service EAU par le cabinet SDFA,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'unanimité.

**CHOISIT** de conserver le mode de gestion actuel pour le nouveau contrat, à savoir, en régie pour l'administratif, avec contrat de prestation de service pour la partie technique.

**CHARGE** le cabinet SDFA de préparer le dossier de consultation des entreprises dans ce sens.

### **2024-32 : DM ouverture de crédits**

Entendu l'exposé de Monsieur le Président sur la rectification du FCTVA en 2024 suite à la constatation de l'anomalie par la Préfecture sur l'intégration des frais d'études en 2021 et 2022,

Considérant que le compte 203 a besoin d'être approvisionné pour faire face aux frais d'études des travaux à venir sur 2024 sur les secteurs 4 et 7.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Syndical, à l'unanimité

**DECIDE** l'ouverture de crédits suivante :

INVESTISSEMENT							
RECETTE				DEPENSES			
ARTICLE	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT	ARTICLE	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
10222	10	FCTVA	11 000 €	203	20	Frais d'études	11 000 €
TOTAL			<b>11 000 €</b>	TOTAL			<b>11 000 €</b>

### **Demandes d'écrêtements**

Néant

### **Questions diverses**

Madame BOURGEOIS demande où en est le projet d'interconnexion avec le SMAEP de La Ville Aux Clercs. Monsieur le Président lui répond qu'une décision doit être prise par le SMAEP et qu'il n'en sait pas plus pour le moment.

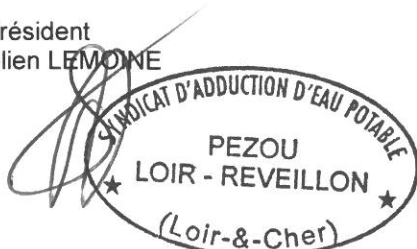
Monsieur MERAUD est content d'avoir assisté à cette réunion qu'il a trouvé intéressante.

Les autres membres présents n'ont rien à ajouter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30,

Fait et délibéré lesdits jour, mois et an,

Le Président  
Aurélien LEMOINE



Le secrétaire de séance  
Richard VACHER

